



N° OJ : 56

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/12/2019

Objet : Sports 2019 : Subsidés de fonctionnement aux associations sportives.- Montant total : 53.250,00 EUR.

Le Conseil communal,

la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de ces associations afin de mener à bien leurs missions;

- l'association de fait P.C Djembees;
- l'asbl Sporting Bruxelles F.C;
- l'asbl Génération des Sports – United Brussels Handball Club;
- l'association de fait New Team;
- l'asbl Sport Nautique Universitaire de Bruxelles;
- l'asbl Le Coin des Cerises : couvrir ses frais de fonctionnement, l'achat des maillots et du matériel sportif;
- l'association de fait Seniorens Petanque Club Haren;
- l'asbl Vision Solidaire;
- l'asbl Team Boughanem.

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsidés de fonctionnement pour un montant total de 53.250,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019 à l'attention des associations réparti comme suit:

- 250,00 EUR à l'association de fait P.C. Djembees;
- 30.000,00 EUR à l'asbl Sporting Bruxelles F.C;
- 7.500,00 EUR à l'asbl Génération des Sports – United Brussels Handball;
- 500,00 EUR à l'association de fait New Team;
- 1.500,00 EUR à l'asbl Sport Nautique Universitaire de Bruxelles;
- 1.750,00 EUR à l'asbl Le Coin des Cerisiers pour couvrir ses frais de fonctionnement, l'achat des maillots et du matériel sportif;
- 750,00 EUR à l'association de fait Seniorens Petanque Club Haren;
- 6.000,00 EUR à l'asbl Voltaire;
- 5.000,00 EUR à l'asbl Team Boughanem.

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019.



Annexes :

